

Conseil Municipal du 20 décembre 2006

Le vingt décembre deux mille six, à vingt heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Roncherolles-sur-le-Vivier, sous la présidence de Monsieur Bernard JEANNE, Maire.

Étaient présents : Régis BLANQUART, Gilbert COLIN, Florence COUTARD, Anne-Marie CHANTREUIL, Gilbert DECOODT, Anne-Marie DESCHAMPS, Nathalie DUVILLA, Patrice GIFFARD, Robert LAFITE, Michel LASCROUX, Dominique LASNE.

Absents excusés : Marie ADE procuration à Anne-Marie DESCHAMPS, Philippe LEMARCHAND, Christine SERVAIS.

Secrétaire de séance : Anne-Marie CHANTREUIL.

1. SUBVENTION

Bernard JEANNE présente au Conseil municipal le plan de financement concernant les travaux de restauration de l'église paroissiale :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Montant H.T.	Financier	Montant	taux de subv.
Travaux	70 000,00 €	Conseil Général	40 458,00 €	50%
Maîtrise d'œuvre	5 916,00 €	Etat - DGE	13 930,20 €	17%
Restauration Margelle	5 000,00 €	FAA 2004 Agglo	19 042,00 €	
Éclairage église	6 585,00 €			
Imprévus	5 000,00 €			
TOTAUX	92 501,00 €		73 430,20 €	
			Autofinancement	
			19 070,80 €	

Bernard JEANNE propose au Conseil municipal de demander l'affectation du Fonds d'Aide à l'Aménagement 2004 de l'Agglo de Rouen pour la restauration de l'église paroissiale. Ce fonds était initialement prévu pour les travaux de requalification de la Place Georges Lormier dont les travaux, suites à plusieurs recours, ont dû être différé.

Le Conseil municipal demande à l'Agglo de Rouen de modifier la convention concernant le Fonds d'aide à l'aménagement afin d'inscrire l'année 2004 pour les travaux de l'église.

2. SUBVENTION

Bernard JEANNE présente au Conseil municipal le plan de financement concernant les travaux de voirie :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Montant H.T.	Financier	Montant	taux subv.
Travaux	149 065,00 €	Conseil Général	44 720,00 €	30%
Imprévus	5 000,00 €	FAA 2005/06 Agglo	39 088,00 €	
TOTAL	154 065,00 €		83 808,00 €	
			Autofinancement	
			70 257,00 €	

Bernard JEANNE propose au Conseil municipal de demander l'affectation du Fonds d'Aide à l'Aménagement 2005 et 2006 de l'Agglo de Rouen pour les travaux de voirie. Ce fonds

était initialement prévu pour les travaux de requalification de la Place Georges Lormier dont les travaux, suites à plusieurs recours, ont dû être différé.

Le Conseil municipal demande à l'Agglo de Rouen de modifier la convention concernant le Fonds d'aide à l'aménagement afin d'inscrire l'année 2005 et 2006 pour les travaux de voirie.

3. MARCHÉ PUBLIC

Bernard JEANNE informe le Conseil municipal que la Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 7 décembre 2006 pour procéder à l'ouverture des plis concernant les travaux de requalification de la Place Georges Lormier.

Une seule offre ayant été transmise à la Commission, celle-ci a décidé de déclarer l'Appel d'offres infructueux. Bernard JEANNE informe qu'une procédure négociée afin d'attribuer le marché a été lancée.

Bernard JEANNE explique que le fait de ne recevoir qu'une seule offre est la conjonction du fait que la D.D.E. a tardé à envoyer les dossiers, que les entreprises de travaux de voirie ont beaucoup de travail en cette période et que les stratégies de groupe influent sur les réponses des entreprises et restreignent le nombre de candidats potentiels.

Bernard JEANNE explique que la procédure permettra de négocier avec les entreprises sur les prix et les prestations.

4. DECISION MODIFICATIVE

Bernard JEANNE présente au Conseil municipal la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Art.	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
60612	Energie	+ 7 300,00 €	7381	Droits de mutations	+ 1 800,00
022	Dépenses Imprévues	- 500,00 €			
617	Etudes et recherches	- 500,00 €			
64111	Personnel Titulaire	- 4 500,00 €			
	Total	+ 1 800,00 €			+ 1 800,00 €

€

INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Art.	Libellé	Montant	Art.	Libellé	Montant
2111	Terrains Nus	+ 450,00 €	024	Ventes	+ 450,00 €
	Total	00,00 €			00,00 €

Gilbert COLIN demande si un équipement solaire ne pourrait pas être installé à la Pépinière. Il pense qu'une installation de ce type pourrait s'avérer judicieuse car le bâtiment est bien exposé. Gilbert DECOODT, Gilbert COLIN et Patrice GIFFARD seront chargés d'étudier le dossier et de faire une proposition au Conseil municipal. Une étude sur les contrôles d'accès pourrait être menée en parallèle. Gilbert DECOODT signale que les utilisateurs demandent souvent plus de chaleur dans la salle. Le système actuel est peut-être en cause.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la présente délibération.

5. AMÉNAGEMENT DU CENTRE-BOURG

Bernard JEANNE rappelle que le plan de restructuration de la ferme DEBRUYNE prévoit la création de deux cases commerciales. Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention au titre du fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (F.I.S.A.C.), qui permet aux communes maîtres d'ouvrage de l'opération de bénéficier d'une aide allant de 30 à 40 %, il convient de réaliser une étude de faisabilité permettant de vérifier les possibilités d'installation. Le coût de cette étude est de 3 000 euros H.T. par commerce. La Chambre de Commerce et de l'Industrie prend 50% du coût de cette étude à sa charge.

Bernard JEANNE demande au Conseil municipal de l'autoriser à solliciter la Chambre de Commerce et de l'Industrie pour réaliser cette étude. Cette dépense sera inscrite dans le budget primitif 2007.

Le Conseil municipal approuve cette délibération à l'unanimité.

Nathalie DUVILLA demande comment intervient le F.I.S.A.C.. Bernard JEANNE répond que ce Fonds intervient lors de la construction des cases commerciales, pas pour les études.

Florence COUTARD demande ce que comporte l'étude. Bernard JEANNE répond que l'étude permettra de définir la faisabilité de l'opération en fonction des différents types de commerces (sociologie de la population, aire de chalandise ...).

Gilbert COLIN demande si la Commune peut installer un commerce pour lequel il n'y aurait pas d'étude. Bernard JEANNE répond que oui mais dans ce cas, il n'y aura pas d'aide au titre du F.I.S.A.C..

Anne-Marie DESCHAMPS demande s'il y aura une étude pour le bâtiment laissé vide par le déplacement de la Bibliothèque. Bernard JEANNE répond que la problématique sera soulevée car il faut prendre en compte le commerce déjà existant dans le plan d'ensemble.

Bernard JEANNE ajoute que l'étude d'aménagement prise en charge par l'E.P.F.N. et par l'Agglo débutera le 25 janvier 2007. La première étude définira la démarche d'aménagement permettant de définir deux stratégies : soit la Commune est maître d'ouvrage et vend les parcelles ; soit un aménageur prend en charge l'opération avec un cahier des charges précis. La deuxième partie de l'étude sera la définition du cahier des charges en fonction du choix du Conseil municipal.

Bernard JEANNE indique qu'une étude de dépollution devra être menée avec une prise en charge partielle par l'E.P.F.N.. Une étude de maîtrise d'œuvre des démolitions devra elle aussi être engagée. Il ajoute que l'E.P.F.N. propose que le maître d'œuvre soit le même que celui qui aura à charge l'aménagement de la grange.

6. QUESTIONS DIVERSES

6.1. TRIBUNAL

Bernard JEANNE informe le Conseil que les conjoints BENARD-MAHIEU ont déposé un recours auprès du Tribunal d'Instance pour la restitution des parcelles. Cette demande est accompagnée d'une demande de Dommages et Intérêts de 71 080,19 euros.

6.2. ORDURES MÉNAGERES

Bernard JEANNE annonce que l'Agglo mettra à disposition des Roncherollais des bacs d'ordures ménagères. Une enquête sera menée par des personnes accréditées. Nathalie DUVILLA demande s'il y aura une contribution de la Commune. Bernard JEANNE répond que le coût pour la commune sera de 2 578 euros. Il ajoute que la Taxe d'Ordures Ménagères (T.E.O.M) baissera pour les Roncherollais du fait du lissage sur dix ans.

Bernard JEANNE ajoute que la mise à disposition aux habitants sera gratuite et que le remplacement des bacs endommagés également. Les raisons de cette mise en place de bacs sont des mesures d'hygiène et des raisons de santé pour les éboueurs qui n'auront plus à lever les sacs. Le risque sera que les bacs restent sur la voie publique.

6.3. PORCHE

Bernard JEANNE annonce que l'O.H.N. a arrêté les travaux de restauration du porche pour des raisons d'intempéries et suite à l'hospitalisation de l'agent chargé de l'encadrement. Les travaux reprendront le 1^{er} mars 2007 et devront être terminés fin juin.

6.4. DEPART DE MONSIEUR CARON

Bernard JEANNE annonce le départ du Receveur municipal pour le mois de mars 2007. Il propose d'offrir un souvenir lors de la réunion de janvier qui traitera du Débat d'Orientation Budgétaire.

6.5. EXPOSITIONS

Bernard JEANNE annonce que deux expositions seront mises en place en mairie en 2007 sur « Les heures sombres de l'Agglo » et sur « L'histoire de la télévision dans l'Agglo rouennaise ».

6.6. MANIFESTATIONS

Bernard JEANNE explique que le mois de décembre a été particulièrement actif sur la Commune avec le spectacle Intercommunal des Anciens le 2 décembre, la distribution du colis avec le spectacle du Réveil Roncherollais le 9 décembre ainsi que le spectacle du Réveil Roncherollais (Théâtre adultes), le concert pop-symphonique le 17 décembre et le Noël des enfants maternelle et primaire du Comité des Fêtes le 18 décembre avec un spectacle réussi.

6.7. Vœux DU MAIRE

Bernard JEANNE explique que la cérémonie des vœux aura lieu le 11 janvier 2007.

QUESTIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

- Gilbert COLIN demande où en sont les travaux d'enfouissement de réseaux rue de l'église. Régis BLANQUART répond que les poteaux seront à retirer. Gilbert COLIN demande si la chaussée sera refaite. Bernard JEANNE répond que lors des travaux de la place, la voie sera refaite. Gilbert COLIN revient sur le concert pop-symphonique et

remercie l'Agglo. Bernard JEANNE indique qu'il va envoyer une lettre de remerciement au Président de l'Agglo. Bernard JEANNE félicite Sophie AGOUDAL et Ghislaine HALOT pour l'accueil fourni.

- Dominique LASNE annonce que le collège de Darnétal ouvrira à la rentrée 2008. Le permis de construire vient d'être obtenu. Bernard JEANNE explique que la découverte d'une marnière et des difficultés avec la Commune de Darnétal ont retardé les travaux.

- Suspension de séance -
- Reprise de séance -

CALENDRIER :

Cérémonie des Vœux le 11 janvier 2007 à 19h.

Choucroute du CFA le samedi 27 janvier 2007.

La séance est levée à 22h 45.
